

---

**Arrêté ministériel portant agrément du laboratoire de l'Université  
de Gand pour l'analyse des échantillons du contrôle antidopage**

**A.M. 04-04-2012**

**M.B. 23-05-2012**

**Article unique.** - Le laboratoire de l'Université de Gand (département du contrôle du dopage), Technologiepark 30, à 9052 Zwijnaarde, est agréé pour effectuer l'analyse des échantillons de contrôle antidopage, pour une période de cinq ans prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2016.

Bruxelles, le 4 avril 2012.

André ANTOINE

